

Je désire demander à mon honorable ami s'il existe une proposition devant la Chambre tendant à l'exclusion de la houille.

Une VOIX: Attendez.

L'hon. M. RALSTON: J'attends la réponse du premier ministre.

L'hon. M. BENNETT: Je ne répondrai pas avant que l'honorable député ait terminé ses observations.

L'hon. M. RALSTON: Je pose la question, et le premier ministre pourra y répondre plus tard. L'article continue:

En fermant la porte à l'acier américain, et en donnant plus de travail à nos employés des aciéries. En empêchant l'importation du beurre, des pommes, de la viande, etc., de la Nouvelle-Zélande, et en favorisant nos cultivateurs. En encourageant les pêcheurs négligés, et en éliminant la chair du crabe japonais, et ainsi de suite, de même qu'en protégeant nos pêcheurs.

Pour effectuer ce changement, un changement de la famine à la prospérité, il nous faut un autre gouvernement, celui de Bennett avec ses bienfaits, avec plus de travail et de meilleurs salaires au lieu du régime néfaste de King.

Et l'article se termine ainsi:

Votez pour les candidats conservateurs:
Dr Lewis W. Johnstone, Cap-Breton-Nord-Victoria.

Finlay MacDonald, c.r., Cap-Breton-Sud.

Isaac D. Macdougall, Inverness.

Dr John A. Macdonald, Richmond-Ouest-Cap-Breton.

Notez bien la promesse: "il va nous donner du travail, et sur-le-champ". Voilà l'une des raisons pour lesquelles j'ai demandé à mon honorable ami si l'on faisait réellement quelque chose au sujet de l'industrie houillère. Il a lui-même, en divers endroits, dénoncé publiquement l'importation de la houille américaine. Doit-il prendre quelque décision à cet égard? Prohibera-t-il cette importation? Il ne nous a même pas dit s'il va transporter le charbon néo-écossais de l'est à l'ouest. Il y a un décret en vigueur actuellement. Ce décret sera-t-il maintenu ou aura-t-il plus de portée?

Une VOIX: Il ne faudra pas neuf ans pour cela.

L'hon. M. RALSTON: Il ne ferait que suivre l'exemple des membres de la droite. C'est ce que nous avons fait il y a trois ans.

M. HANBURY: Je désire adresser une ou deux observations au premier ministre. Il est, ainsi que vous-même, probablement, monsieur le président, au courant de la situation de Vancouver, du mouvement de va-et-vient des sans-travail entre les provinces. Vancouver, par suite de son climat, reçoit un grand nombre des chômeurs des autres provinces,

et je demanderai au premier ministre s'il a songé à quelque espèce d'enregistrement qui mettrait fin à cet état de choses. Autre question: est-ce qu'une partie de ces 20 millions ne sera pas affectée à de la publicité dans les journaux canadiens afin d'encourager le public à acheter des produits canadiens? De plus, le premier ministre peut-il dire à la Chambre combien il y a de personnes employées au Canada aujourd'hui, et le nombre total de leurs heures de travail?

Le très hon. MACKENZIE KING: Puis-je poser une question au premier ministre? Je parle au nom de l'opposition et du pays. Les citoyens du Canada doivent-ils comprendre que le premier ministre refuse de répondre à des questions respectueuses relatives à ce problème si important du chômage?

L'hon. M. BENNETT: Monsieur le président, le premier ministre suivra la coutume ordinaire dans ces circonstances: lorsque des questions ont atteint une certaine limite, bien qu'il y ait répondu une fois, il y répondra de nouveau, mais il n'est pas tenu de répondre à quiconque prend la parole. Cela ne s'est jamais fait, et ne se fera pas ce soir.

Le très hon. MACKENZIE KING: La dernière question posée par mon honorable ami est du nouveau et diffère entièrement des points soulevés antérieurement. Mon honorable ami s'entretenait avec un collègue et il n'écoutait même pas.

L'hon. M. BENNETT: J'ai entendu la question et je puis, si c'est nécessaire, la répéter.

Le très hon. MACKENZIE KING: Mon honorable ami va-t-il y répondre?

L'hon. M. BENNETT: Oui; quand j'aurai entendu toutes les autres questions, je répondrai à toutes à la fois.

M. NEILL: Monsieur le président, je ne commettrai pas l'erreur de poser des questions à moins d'être en état d'y répondre moi-même. Je ne demanderai même pas qu'on me rende mon dépôt de candidat, que j'attends depuis bien longtemps, et dont, je l'avoue, j'ai grand besoin. Puisque cette résolution a trait au chômage en général, il n'est pas inopportun de m'arrêter quelques instants aux décrets du conseil touchant les restrictions de l'immigration. Si ce n'est pas tout à fait rester dans le sujet ce n'est toutefois guère s'en éloigner, puisque ces décrets visaient à restreindre le chômage, et que le chômage est bien la question dont nous sommes saisis.

J'ai les décrets du conseil sous les yeux. Je ne m'en plains pas, je les trouve très bien,